

N° 100 - 28 octobre 2002

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Budget

Le budget 2003

Page 3

Actualité

La création d'un nouvel établissement public : le centre national de la chanson, des variétés et du jazz

Page 2

Jean-Jacques Aillagon a délocalisé le ministère en Midi-Pyrénées

Page 14-15

Cirque : bilan et perspectives

Page 16

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti
Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret
Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 34 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



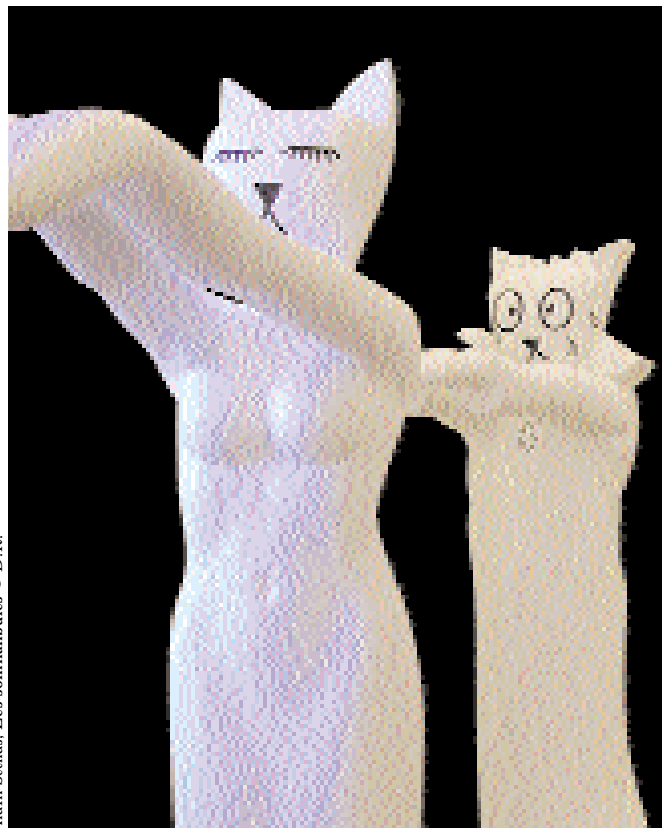
Musique

LA CRÉATION DU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ

Jean-Jacques Aillagon vient d'installer officiellement le 30 septembre dernier, un nouvel établissement public, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV). Cette nouvelle structure sera « consacrée à la diffusion des musiques populaires ». Elle a été créée dans un but équivalent à celui du Centre national de la cinématographie ou du Centre national du livre pour les secteurs du cinéma ou du livre : soutenir les entreprises de spectacle notamment dans leur effort de production et d'aide à la création artistique. Pour cela, il percevra notamment les fonds constitués par la taxe parafiscale sur les spectacles qu'il sera chargé de redistribuer. Cette taxe était jusqu'à maintenant perçue par la fonds de soutien à la chanson, aux variétés et au jazz auquel se substitue le CNV. Les ressources du CNV seront complétées par une subvention du ministère qui s'élèvera pour 2003 à 1,294 M d'euros. Le CNV sera un établissement public à caractère industriel et commercial.

Les missions du CNV

Les grandes missions du CNV se déclinent selon différents types d'interventions : il délivre des aides automatiques ou sélectives, sous forme d'avances ou de subventions. Mais, en plus de ces « missions de service public » traditionnelles qui étaient déjà celles du Fonds de soutien, la transformation en établissement public de celui-ci lui a conféré de nouvelles activités : « prestations de conseil et de services pour l'implantation et l'équipement des salles de spectacles, pour l'amélioration de la rentabilité de la production et de la commercialisation des spectacles de variétés, achat d'espaces communs de promotion des spectacles... Enfin, a ajouté Jean-Jacques Aillagon, le CNV mettra en place un centre de ressources qui sera un outil de connaissance pour les professionnels, le public et les collectivités publiques. » Le ministre a enfin évoqué l'importance qu'il attache à un dossier qui devra être relayé par le CNV : l'attention portée aux demandes territoriales (et notamment les collectivités qui



Alain Séchas, Les somnambules © D.R.

souhaitent construire des équipements et qui sont désormais membres du conseil d'administration.

Daniel Colling, directeur du CNV

Daniel Colling, vice-président du Fonds de soutien pour la chanson prend la succession de Jean-Claude Camus à la tête du CNV. Directeur-fondateur du Printemps de Bourges, Daniel Colling est actuellement le directeur de la salle de spectacles parisienne le Zénith.

Arts plastiques

UNE COMMANDE PUBLIQUE POUR ALAIN SÉCHAS

Du 17 octobre au 3 novembre

A la suite d'une commande du Festival d'Automne à Paris et de la DAP/CNAP, Alain Séchas présente dans la Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière une installation qui s'intitule *Les somnambules* (notons que celle-ci est le prolongement d'une installation que l'artiste avait réalisée précédemment pour le MAMCO de Genève). Présentée dans le cadre du Festival d'Automne, elle met en scène trois sculptures anthropomorphes à têtes de chats endormis qui, mues sur des rails par un dispositif électronique se poursuivent au sortir d'un bal-

daquin sans jamais parvenir à se rejoindre, au rythme de *Three Hands*, pièce pour piano de Morton Feldman. Apparue dans la recherche de Séchas en 1996, les « chats » de l'artiste prennent vie sur le papier avant d'être moulés ou sculptés dans le polystyrène pour interpréter, parmi d'autres créatures souvent proches de la caricature comme de la bande dessinée, les affects et les comportements sociaux de nos contemporains ; ils participent ainsi d'une entreprise qui, retournant les figures traditionnelles du comique, met à jour la complicité que le rire entretient avec ses objets. Une commande publique de la DAP et du Festival d'Automne à Paris, réalisée avec le soutien de Pierre Bergé et Guy de Wouters, ainsi que le concours de la Caisse des dépôts et consignations. Signalons aussi la parution d'un ouvrage sur Alain Séchas coédité par les *Editions du Regard*, le Festival d'Automne à Paris et le Centre national des arts plastiques

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière
47 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris
Renseignements : 01 53 45 17 17

Dossier

LE BUDGET 2003

28 octobre 2002 - n° 100

La réalité du premier projet de budget du ministère de la culture et de la communication que je présenterai est la suivante :

» Une augmentation exceptionnelle des moyens d'action pour la culture : les crédits de fonctionnement et d'intervention croissent de plus de 100 M d'euros. Une telle augmentation n'avait pas été obtenue depuis dix ans. Ces moyens viendront soutenir la création, la diffusion et les missions de service public de nos grandes institutions. Les crédits d'investissement sont maintenus en autorisations de programme, ce qui permettra de soutenir le rythme et le volume d'engagement des travaux prévus ou à prévoir ; quant aux crédits de paiement, ils sont ajustés à la capacité réelle de consommation du ministère que je trouve affaiblie : tout l'enjeu sera pour moi de réussir à relever cette capacité au cours des prochaines années.

» Le maintien des engagements de l'État envers le secteur de la communication. Les aides, pour la

presse, sont consolidées et modernisées. A travers la définition d'un contrat d'objectifs et de moyens, l'État s'engage résolument et durablement aux côtés de l'Agence France-Presse.

Pour l'audiovisuel public, les ressources dégagées sont en hausse de 2 %. Elles sont conformes aux besoins identifiés et permettront aux chaînes d'aborder dans la stabilité et la sérénité une année consacrée à préparer les enjeux de la modernisation et de développements futurs.

A travers l'élaboration de ce projet de budget j'ai mené, avec mon ministère, un exercice d'exigence et de solidarité. Le ministère en sort renforcé dans sa crédibilité.

Je souhaite faire de sa mise en œuvre l'engagement d'un nouveau contrat pour la culture fondé sur la générosité, la sincérité et la vérité.



Jean-Jacques Aillagon

LES SEPT CHIFFRES CLEFS DU PROJET DE BUDGET 2003



Jean-Jacques Aillagon et Guillaume Cerutti lors de la présentation du budget 2003 du ministère de la culture et de la communication © Farida Guerdjou Bréchemier

1 - + 3,9 % : AUGMENTATION GLOBALE DES MOYENS D'ACTION POUR LA CULTURE (DÉPENSES ORDINAIRES ET AUTORISATION DE PROGRAMMES)

2 - 103,7 M D'EUROS DE PROGRESSION DES TITRES III ET IV

Les subventions aux établissements publics, les crédits d'entretien du patrimoine et les subventions aux établissements culturels progressent de 103,7 M d'euros soit + 5 % contre seulement +4,3 % en 2002.

3 - 63,7 M D'EUROS DE PROGRESSION DU TITRE III

Cette hausse profite essentiellement à l'entretien du patrimoine et à la politique culturelle des établissements publics puisque les crédits de fonctionnement proprement dit restent stables.

4 - 40 M D'EUROS DE HAUSSE SUR LE TITRE IV

Elle permet de prolonger la nécessaire politique de restauration des marges artistiques des établissements culturels.

5 - 10,7 M D'EUROS DE CRÉDITS D'ENTRETIEN SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PATRIMOINE

Les crédits d'entretien du patrimoine augmentent de 75 %, gage d'intervention plus rapide et d'une meilleure prévention de la dégradation des monuments historiques.

6 - PROGRESSION DE 2 % DES RESSOURCES PUBLIQUES DE L'AUDIOVISUEL SANS AUGMENTATION DU BARÈME DE LA REDEVANCE

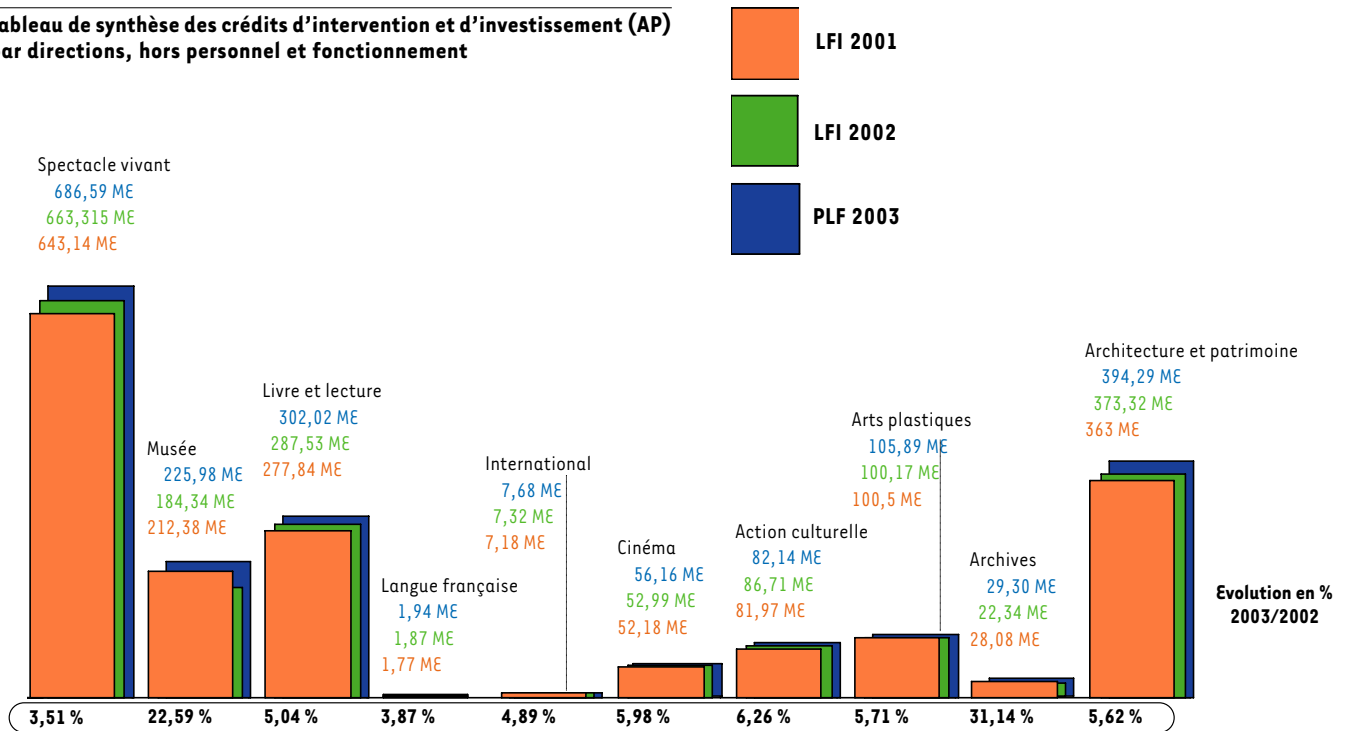
La redevance reste stable et pourtant les ressources publiques de l'audiovisuel public progressent de 2 % grâce à une meilleure perception.

7 - 4,3 M D'EUROS POUR CONCOURIR À LA MODERNISATION DE L'AFP

Ce soutien important à la grande agence de presse est un élément clef de la politique menée pour conforter et renforcer la diversité de la presse et des médias.

LES CINQ GRANDES ORIENTATIONS

Tableau de synthèse des crédits d'intervention et d'investissement (AP) par directions, hors personnel et fonctionnement



1-DES MOYENS D'ACTION EN FORTE PROGRESSION (+3,9 %), UN BUDGET SINCÈRE

Le projet de budget 2003 pour la culture est caractérisé par une progression notable des moyens effectivement utilisables. Ainsi, la capacité d'engagement du ministère connaîtra une progression de 3,9 % par rapport à 2002. Elle concerne les crédits de fonctionnement du ministère et de ses établissements publics + 5,1 %, les subventions aux institutions et manifestations + 4,9 % et les crédits d'investissement, affectés en majorité aux monuments historiques, mais aussi à quelques « *grands projets* » comme la cité de l'architecture et du patrimoine, le musée du Quai Branly. En revanche le budget global du

ministère en « *crédits de paiements* » est en diminution par rapport aux années précédentes. Ceux-ci ont en effet été recalculés en fonction de ce qui pourra être effectivement dépensé au cours de l'année 2003, compte tenu de ce qui est déjà disponible (les crédits d'investissements sont reportables d'année en année). En effet, il existait depuis 1998, une grande différence entre les crédits budgétaires votés en faveur de la culture et le budget effectivement réalisé. Concomitamment, les crédits votés pour les établissements et les interventions du ministère demeuraient insuffisants, entretenant ce phénomène, trop connu des institutions culturelles, « *d'érosion des marges artistiques et culturelles* ».

2-UN EFFORT EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le budget des établissements publics va connaître sa plus forte progression depuis 1997. Il augmentera de 7,2 %, à périmètre constant 1997, et de 4,05 % à périmètre 2002. Il faut y ajouter 90 créations nettes d'emploi (hors effet du transfert de personnels sur le budget du musée du Louvre).

Tous les EP sont concernés

Quasiment tous les établissements existants bénéficient d'un coup de pouce substantiel : les théâtres nationaux (+3,8 %), le Louvre (+4,8 % hors effet du transfert), le Centre Pompidou (+8,8 %), les écoles dépendant du ministère, et notamment les

EP : une politique de modernisation et de gestion

Le musée du Louvre va être le premier à bénéficier de la nouvelle politique de modernisation, visant à procurer aux établissements du ministère une meilleure maîtrise de leurs moyens financiers et une responsabilité directe sur leur personnel. Ainsi, dès 2003, 1 233 emplois budgétaires, seront transférés sur le budget et sous la responsabilité de musée.

écoles d'architecture qui bénéficient d'une progression de leurs moyens de fonctionnement de +9,3 %. Par ailleurs, 38 M d'euros seront dégagés pour mener à bien la construction des nouvelles écoles parisiennes Val de Seine et Belleville. L'ENSBA et l'ENSAD voient leur subvention augmenter respectivement 8,4 % et 6,8 % à périmètre constant. Cette progression pro-

fite enfin à la montée en puissance de grands projets en cours de réalisation, comme le musée du Quai Branly (+13,9 %).

3-UNE PROGRESSION SOUTENUE DES CRÉDITS D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention (titre IV) sont destinés à soutenir les artistes et les institutions culturelles, notamment en région. Ces crédits progressent en 2003 de façon soutenue. Avec +40 M d'euros, soit +4,9 % par rapport à 2002, il s'agit d'une progression très supérieure à la progression moyenne des dix dernières années (+1,6 %), comparable par son montant à celle observée en 2002 à structure constante du budget. On notera notamment la progression des crédits d'intervention délégués aux DRAC (+3,2 %).

4-EMPLOI ET FONCTIONNEMENT

Le ministère poursuit en 2003 son effort en vue de la résorption de l'emploi précaire. Dans ce cadre, 150 emplois actuelle-

ment vacants du ministère seront ouverts, en 2003, aux concours et recrutements réservés. S'y ajouteront 30 postes de chargés d'études documentaires obtenus par transformations d'emplois. Ces mesures viennent compléter celles obtenues en lois de finances 2001 et 2002 qui avaient permis la création d'un total de 448 emplois au titre du « protocole Sapin ». De plus, 90 emplois seront créés dans les établissements publics. Enfin, le ministère s'est engagé dans une politique de requalification des emplois des filières métiers d'art, administrative et documentaire. La loi de finances pour 2003 prévoit ainsi la transformation d'emplois de catégorie C en emplois de catégorie B et A.

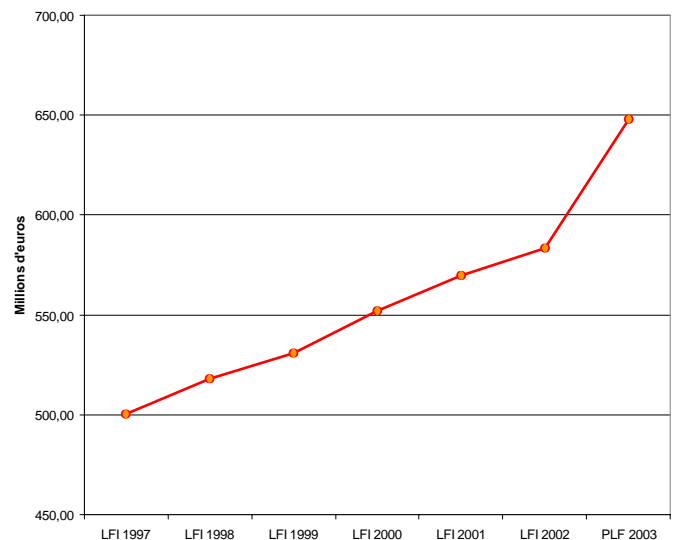
5-DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT EN FORTE HAUSSE

En terme de fonctionnement, les moyens marquent la plus forte progression de crédits depuis 4 ans (+12,6 %) pour atteindre un total de 90,96 M d'euros

contre 80,78 M d'euros en 2002. Cette forte augmentation s'explique essentiellement par l'abondement des crédits d'entretien des monuments et bâtiments dépendant du ministère, qui passent de 13,92 à 24,46 M d'euros (+ 83,5 %). Il faut enfin noter que ces cré-

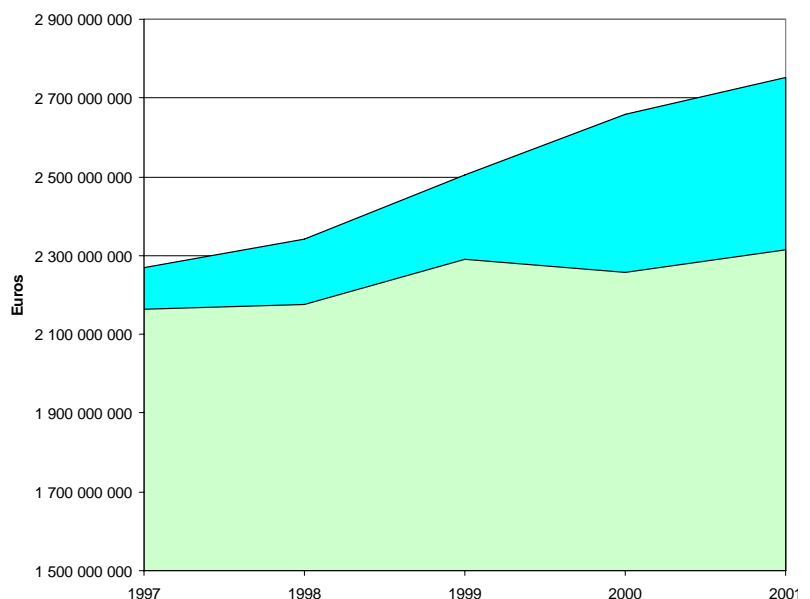
ditions intègrent une dotation de 1 M d'euros pour les études d'évaluation. Le ministre a en effet décidé de mener chaque année une dizaine d'opérations d'évaluation sur les établissements publics, sur les directions centrales ou régionales du ministère, comme sur des politiques.

Subventions aux établissements publics depuis 1997 à périmètre constant 1997



Ecart entre les crédits ouverts et les crédits consommés (en dépense ordinaire et d'investissement)

- Total des crédits ouverts (LFI+reports+mouvements divers)
- Total des crédits consommés



ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Le budget de la direction de l'architecture et du patrimoine progresse de 5,6 %, passant de 373,32 M d'euros en 2002 à 394,29 M d'euros en 2003.

Les crédits pour l'enseignement de l'architecture augmentent globalement de 26 %, passant de 58 à 73 M d'euros

C'est pour la création des deux nouveaux sites prévus pour la réorganisation de la carte scolaire d'Ile-de-France (Paris-Masséna et Diderot), que la croissance est la plus forte (+ 60 %).

L'augmentation des subventions de fonctionnement aux écoles sera de 10 % ; elle permettra la création de 30 emplois. Enfin les crédits pour les bourses d'enseignement augmenteront de 4,5 % avec une mesure nouvelle de 0,43 M d'euros.

L'optimisation des crédits du patrimoine

Un important redéploiement de moyens - 10,65 M d'euros - est opéré à partir des crédits d'investissement vers les crédits d'entretien des monuments historiques. C'est ainsi que les crédits pour

les travaux connaissent globalement une évolution légèrement positive (+1 %, de 290 à 293 M d'euros), alors que les investissements directs de l'État, diminuent de près de 12 M d'euros, tandis que celui des subventions d'investissement augmente de 3,5 M d'euros. On notera les deux enveloppes pour la poursuite de la rénovation du Grand Palais (+14,6 M d'euros), et 16,2 M d'euros pour Versailles. Enfin, le ministère proposera prochainement, l'adoption d'une nouvelle loi de programme qui viendra accroître les crédits sur cinq ans.

Les crédits de l'archéologie

La progression des crédits est au total de 22 % (de 11,7 à 14,3 M d'euros). Notons que l'archéologie bénéficiera notamment d'une dotation pour le transfert des locaux du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines de Marseille qui sera abondée de 2,34 M d'euros.

Les crédits d'intervention

Une enveloppe de 3,15 M d'euros de mesures nouvelles sera allouée afin de poursuivre la réali-

sation du projet de Cité de l'architecture et du patrimoine.

ARCHIVES

Le budget des archives s'élève à 29,3 M d'euros. Ce budget est en progression de 7,01 M d'euros par rapport à 2002 soit +31,14 %. L'augmentation sur le titre V est de 4,9 M d'euros soit +140 %, et de 1,5 M d'euros sur le titre VI soit +13 %.

Rénovation des centres existants et études pour le nouveau centre des archives nationales

Une enveloppe de 8,44 M d'euros d'autorisations de programme, en augmentation de 4,93 M d'euros par rapport à 2002, est destinée aux travaux d'aménagement et d'équipement des centres d'archives nationales et à la modernisation des outils informatiques d'archivage ainsi qu'à la numérisation des collections. Ce montant inclut une dotation de 0,4 M d'euros pour les études complémentaires du nouveau centre des archives nationales.

Une ligne pour l'entretien des centres d'archives

Outre ce programme d'investisse-

ment, une ligne budgétaire spécifique, sur le budget de fonctionnement, est destinée à la réalisation de travaux d'entretien courant dans les centres. Créée au budget de 2002, elle est portée à 0,45 M d'euros (0,3 M d'euros en 2002) soit une progression de 50 %.

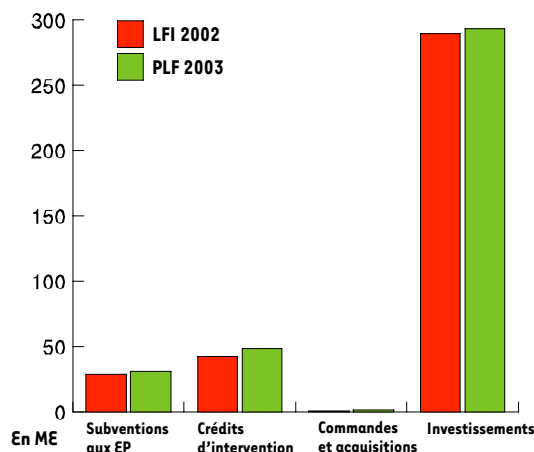
Techniques informatiques et numérisation des collections

Une autorisation de programme de 1,5 M d'euros permettra de financer la mise à niveau de PRIAM, l'application informatique qui permet de gérer les 200 km linéaires d'archives conservées au centre des archives contemporaines de Fontainebleau.

L'aide aux investissements des collectivités territoriales

La participation financière de l'État à la construction et à la modernisation des bâtiments d'archives départementales et communales s'élève à 13,1 M d'euros en augmentation de 1,5 M d'euros. Au nombre des opérations concernées figurent notamment les nouveaux bâtiments des archives départementales de la Loire-atlantique, du Maine-et-Loire, de la Meuse et

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE



les projets engagés dans, les Landes, la Haute-Marne et la Somme.

Les crédits d'intervention

Un plan d'accompagnement des archives communales et intercommunales commencera par une expérimentation locale. Il aura pour objectif d'aider les collectivités locales ou leurs groupements à recruter des personnels qualifiés pour gérer leurs archives. Les crédits déconcentrés des DRAC, qui progressent de 5,32 % en ce qui concerne les interventions relatives au patrimoine culturel dont relève le secteur des archives, permettront de donner une impulsion significative à cette action.

Les crédits de fonctionnement

La dotation de fonctionnement des centres d'archives nationales est portée à 4,55 M d'euros, en augmentation de 0,21 M d'euros destinée au financement des opérations réalisées par le centre des archives d'outre mer dans le cadre de l'année de l'Algérie en France et à faire face à la fermeture du CARAN.

ARTS PLASTIQUES

Le budget consacré aux arts plastiques augmente nettement en

2003 : +5,71 % et 3,52 % hors transfert de personnels contractuels vers les EP, soit une croissance supérieure à celles constatées les années précédentes (105,89 M d'euros contre 100,17 M d'euros en 2002).

Le développement des moyens et de l'autonomie des établissements publics

Les sept écoles nationales qui seront érigées en établissements publics en 2003 (Arles, Bourges, Cergy, Dijon, Limoges-Aubusson, Bourges, et la Villa Arson à Nice), bénéficient de 185 000 euros supplémentaires.

La mise en valeur des collections publiques

1,05 M d'euros sera consacré à l'événement de l'année 2003 : une série de manifestations célébrant le vingtième anniversaire de la création des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). En outre, 0,35 M d'euros seront alloués au financement d'opérations destinées à promouvoir la création contemporaine (« Lille 2004 », le bicentenaire de la Villa Médicis).

L'investissement

Les subventions d'investissement sont confortées à 8,7 M d'euros et l'achèvement d'opérations et

de travaux dans les écoles nationales d'arts plastiques entraîne un réajustement des investissements de l'État (3,65 M d'euros contre 5,38 M d'euros en 2002).

CINÉMA ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Les crédits du ministère consacrés au cinéma qui s'élèveront, hors subvention de fonctionnement, à 39,2 M d'euros, permettent la poursuite de l'action du Centre, avec un accent mis sur les priorités ministérielles : le patrimoine cinématographique, le soutien aux coproductions et la sensibilisation des élèves à l'image et l'action en région. Par ailleurs, en 2003, le compte de soutien atteindra 449,29 M d'euros, + 2,75 % par rapport aux crédits disponibles en 2002, et les crédits du ministère affectés au CNC seront de 38,5 M d'euros, en croissance de 1,9 %. Sur le compte de soutien, les budgets nécessaires ont été prévus pour répondre à la montée des droits automatiques liés à la réussite en salle du cinéma français et l'augmentation du nombre d'heures d'œuvres audiovisuelles diffusées. Parallèlement, le soutien consacré à l'avance sur recettes sera augmenté de plus de 9 % (+2 M d'euros).

Soutenir les coproductions internationales

La France, dans une volonté de développer la coopération internationale, a passé des accords pour favoriser les coproductions à travers notamment Eurimages et les accords franco-allemand et franco-canadien. Les dotations correspondantes progressent de 0,46 M d'euros pour atteindre quelque 8 M d'euros.

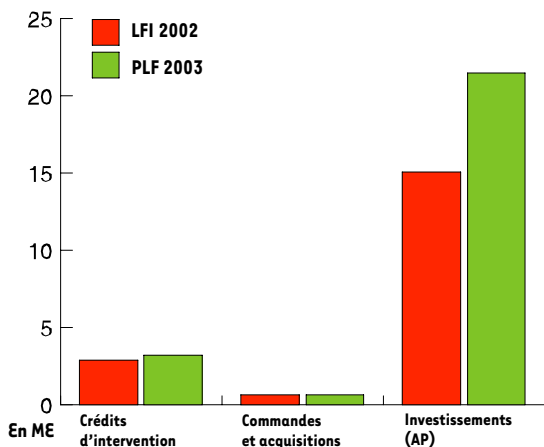
Conserver et diffuser le patrimoine cinématographique

Un effort très important a été apporté pour la conservation des films anciens : une nouvelle tranche de travaux a été décidée sur le site de Bois d'Arcy (3,5 M d'euros) afin de garantir la sécurité des installations et la conservation des collections et un soutien important est accordé au 51, rue de Bercy (9,15 M d'euros).

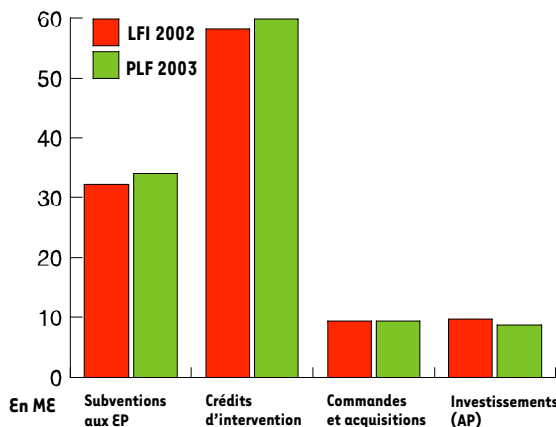
Sensibiliser et éduquer les jeunes à l'image

2,28 M d'euros seront attribués pour notamment pour développer des pôles régionaux d'éducation à l'image qui fournissent aux enseignants des outils de formation adaptés à leur public. Par ailleurs, dans le cadre du contrat d'objectifs passé avec La Fémis, la subvention pour l'équipement de

ARCHIVES



ARTS PLASTIQUES



l'école progresse nettement (0,6 M d'euros, + 31 %).

Poursuivre l'action culturelle en région

L'action régionale est dotée de 3,6 M d'euros, et orientée en priorité vers le soutien aux structures d'aide à la production en région via une politique active de conventions avec les collectivités, et vers l'aide à la création en région.

Les crédits du compte de soutien s'élèvera à 449,29 M d'euros

Par rapport aux prévisions, les recettes du compte de soutien consacrées au cinéma en 2003 augmentent de 4,7 % à 240,16 M d'euros, ceci grâce à la croissance de la fréquentation en salles, qui augmente les recettes de TSA, et au développement du DVD qui fait croître les recettes de la taxe vidéo. Les recettes de la section audiovisuelle augmentent pour leur part de 2,7 %, à 209,13 M d'euros.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les moyens nouveaux consacrés au développement culturel s'élèvent à 7,36 M d'euros, dont une réserve de 7 M d'euros qui serviront à accompagner en cours d'année les projets, toutes direc-

tions confondues, qui s'inscriront le mieux dans les priorités définies par le ministre.

Le montant total des crédits s'élèvera à 92,14 M d'euros contre 86,71 M d'euros en 2002 soit une progression de 6,26 %. Une démarche expérimentale de décentralisation avait été réalisée en 2001 et 2002 au travers de la signature de protocoles de décentralisation culturelle, dans les champs du patrimoine et des enseignements artistiques. Ces protocoles, qui avaient bénéficié d'une mesure de 3,5 M d'euros répartie sur les années 2001 et 2002, seront poursuivis en 2003. La nouvelle étape de la décentralisation annoncée par le Premier ministre, prévoit pour deux régions, Midi-Pyrénées et Lorraine, un bilan très précis de la répartition des politiques de financements publics. 806.041 euros supplémentaires seront affectés en 2003 à l'ensemble de ce programme portant le total des mesures consacrées à l'accompagnement de la décentralisation à plus de 4,3 M d'euros.

Intercommunalité et développement culturel

En 2002, 198 670 euros avaient été dégagés sur les dotations existantes pour aider les DRAC au

développement de l'intercommunalité. En 2003, une mesure nouvelle de 90 000 euros a été décidée portant le total de mesures à plus de 290 000 euros.

L'éducation artistique

Les mesures nouvelles inscrites au titre du développement culturel montent à 0,50 M d'euros. Ce montant s'intègre dans l'ensemble des mesures nouvelles consacrées au soutien des actions d'éducation artistique, (tous secteurs d'intervention du ministère confondus), menées en partenariat avec l'éducation nationale, qui s'élèvera en 2003 à 1,73 M d'euros environ. Il s'agit de la deuxième meilleure progression de ces trois dernières années. Le ministère consacrera environ 38 M d'euros en 2003 (34 M d'euros en crédits déconcentrés et 4 M d'euros en crédits centraux), contre environ 36,27 M d'euros en 2002. La plus grande partie de ces crédits (92 % environ) sera déconcentrée auprès des DRAC.

L'accès des personnes handicapées à la culture

L'accès à la culture des personnes handicapées constituera une priorité du ministère de la culture en 2003, année européenne du handicap. 0,21 M d'euros, dont

0,10 M d'euros de mesures nouvelles, permettront de donner une nouvelle impulsion à ce programme, notamment pour la mise en œuvre d'une Charte d'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels.

ACTION INTERNATIONALE

Le budget dévolu aux actions internationales connaîtra une progression de 4,89 %, pour un montant total de 7,68 M d'euros.

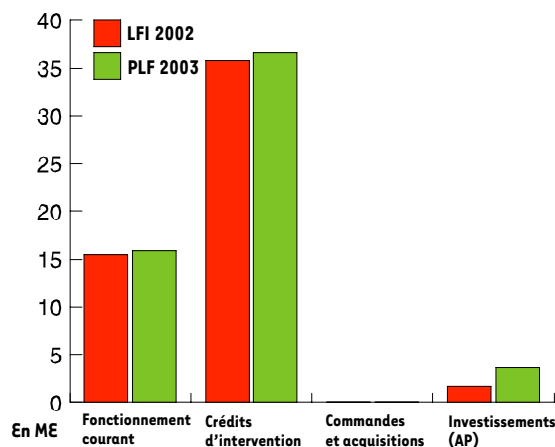
Promouvoir la diversité culturelle, essentiellement par deux moyens

En faveur de la Francophonie multilatérale, 0,3 M d'euros de mesures nouvelles s'ajoutera à une base de même montant soit une progression de 100 %. Le renforcement du soutien à l'accueil des cultures étrangères en France donnera lieu à une mesure nouvelle d'un montant de 0,17 M d'euros, qui s'ajoutera à une base de 0,84 M d'euros soit une progression de 21 %.

LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

En 2003, la délégation générale à la langue française et aux langues de France bénéficiera,

CINÉMA ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE



d'une dotation globale de 1,94 M d'euros, soit une progression de 3,88 % par rapport à l'année 2002.

La répartition des crédits sera la suivante :

» assurer la primauté du français, langue de la République, sur le territoire national : 646 000 euros, dont 110 000 euros consacrés à l'application de la loi du 4 août 1994 et à la promotion de la langue française, 156 000 euros à la présence du français dans les colloques internationaux et au soutien à des revues scientifiques, 220 000 euros à la modernisation de la langue (terminologie, néologie) et à la simplification du langage administratif, et enfin 150 000 euros pour le soutien au traitement informatique du langage et au développement de la traduction ;

» favoriser la maîtrise de la langue française notamment dans les politiques d'insertion sociale et culturelle et soutenir la lutte contre l'illettrisme : 300 000 euros ;

» veiller à la pérennité des langues de France et mieux connaître les pratiques linguistiques des Français : 325 000 euros.

» soutenir la place du français

sur la scène internationale : 265 000 euros par des actions renforçant sa présence dans les institutions de l'Union européenne et dans les organisations internationales (125 000 euros) et par des opérations en faveur du développement du français langue étrangère, de la francophonie et du plurilinguisme (140 000 euros).

Ces deux dernières priorités font l'objet de mesures nouvelles dans le PLF 2003.

LIVRE ET LECTURE

Le budget consacré au livre et à la lecture atteindra 302,02 M d'euros soit une progression de 5,04 % par rapport à 2002 contre 3,48 % en 2002 par rapport à 2001.

Soutenir la création et la diffusion du livre

Pour mettre en œuvre le projet de loi relatif à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection des auteurs, une importante mesure nouvelle de 5,6 M d'euros permettra à l'État de tenir ses engagements parallèlement à l'effort consenti par les collectivités locales. De plus, le ministère

de la culture et de la communication portera à 4 M d'euros sa prise en charge d'une partie des coûts d'acheminement pour permettre aux libraires de mettre en œuvre la réduction du prix du livre dans les départements d'outre-mer.

Intensifier la modernisation du réseau de lecture publique, des grandes bibliothèques aux équipements de proximité

La dotation générale de décentralisation atteindra 150,8 M d'euros pour les seules bibliothèques. Le concours particulier pour les bibliothèques municipales (dépenses d'investissement) permettra de soutenir plus de trois cents opérations. Parallèlement, le programme de construction de douze bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) s'achèvera.

Après l'ouverture des BMVR de Troyes et Nice, respectivement en juin et en juillet 2002, l'année 2003 verra s'ouvrir au public celles de Marseille et de Toulouse. Les chantiers de Rennes et de Reims se termineront. Les investissements réalisés par les conseils généraux seront accompagnés au travers des concours particulier départemental à hauteur de

6,1 M d'euros en 2003. Une dotation de 0,91 M d'euros sera affectée au plan de développement de la lecture publique en Nouvelle Calédonie. Le lancement d'un plan d'équipement des quartiers périphériques des villes et des zones rurales

en médiathèques de proximité bénéficiera en 2003 pour sa phase expérimentale de crédits de 0,79 M d'euros pour l'investissement et de 1,1 M d'euros pour le fonctionnement. 4,5 M d'euros seront consacrés au renouvellement des installations du site François-Mitterrand de la BNF dans le cadre d'une programmation des travaux établie sur cinq ans et commencée en 2001.

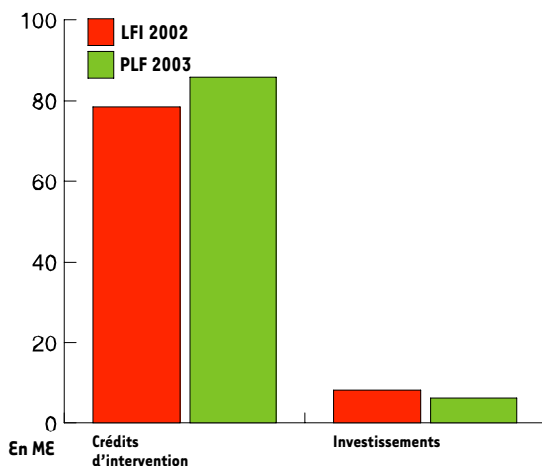
Une dotation supplémentaire de 4,4 M d'euros sera consacrée au plan pluriannuel de renouvellement des équipements informatiques.

MUSÉES

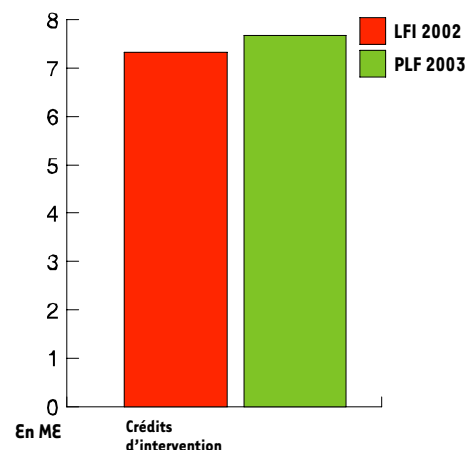
Le budget de la DMF, s'élèvera à 225,98 M d'euros, soit une progression apparente de 22,9 %. Hors opération de transfert des personnels titulaires sur le budget du Louvre, l'évolution est ramenée à 0,27 %.

Elle recouvre en fait, d'une part une très forte augmentation des

DÉVELOPPEMENT CULTUREL



ACTION INTERNATIONALE



crédits consacrés au fonctionnement des musées et aux achats d'œuvres d'art (+ 7,93 %), et, d'autre part, un ajustement aux besoins des crédits d'investissement (-16,07 %).

Modernisation et réorganisation des musées nationaux

» Un plan de modernisation des musées nationaux prévoit le passage au statut d'établissement public du musée d'Orsay et sera consacré aux musées nationaux organisés en services à compétence nationale qui bénéficient d'une mesure nouvelle de 2,108 M d'euros (soit une dotation totale de 25,5 M d'euros, +8,5 %) en fonctionnement. Le plan de sûreté et de sécurité concernant la mise à niveau des installations des musées sera également poursuivi (11,89 M d'euros).

» Contrat d'objectifs du musée du Louvre : 41,20 M d'euros seront affectés au transfert de 1 233 emplois budgétaires vers le budget de l'établissement public, auxquels s'ajoutent cinq créations d'emplois de contractuels. Le musée du Louvre bénéficie de 1,83 M d'euros de mesures nouvelles en fonctionnement. La subvention de fonction-

nement (charges de personnel, y compris transfert, et fonctionnement courant) progresse ainsi de +103 %. Il bénéficie par ailleurs de 2,24 M d'euros de mesures nouvelles en équipement (soit une dotation d'équipement totale de 8,18 M d'euros, +37,6 % par rapport à 2002).

La poursuite des grands projets

L'établissement public du Quai Branly bénéficie du financement (10,75 M d'euros en autorisations de programme et 22,57 M d'euros en crédits de paiement) de la tranche 2003 du chantier de construction du futur musée et de la création de 32 emplois. Le musée des arts et traditions populaires doit s'implanter à Marseille et bénéficie d'une dotation de 4,64 M d'euros pour le démarrage du chantier. Une mesure nouvelle en fonctionnement de 0,5 M d'euros est allouée à l'UCAD pour accompagner la réouverture de la bibliothèque en novembre 2002 et celle du musée des arts décoratifs en 2004. Une mesure nouvelle de 0,21 M d'euros (+14,8 % de subvention de fonctionnement sur le budget du ministère chargé de la culture), confortée par une mesure nouvelle de 0,8 M d'euros

inscrite sur le budget du ministère chargé de l'enseignement supérieur, est destinée à accompagner la montée en charge de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA).

La poursuite des politiques de soutien aux musées de France

A ce titre, 3 axes sont privilégiés :

- » les services d'action culturelle des musées territoriaux, outil essentiel de la politique de démocratisation de l'accès à la culture dans les musées (+0,2 M d'euros de mesures nouvelles),
- » le soutien aux expositions d'intérêt national organisées par les musées territoriaux (+0,05 M d'euros, soit une dotation totale de 0,73 M d'euros),
- » l'enrichissement des collections publiques, par une augmentation sensible du fonds du patrimoine (+ 7,2 %).

Par ailleurs sont confirmées les dotations destinées à :

- » la conservation-restauration des collections des musées nationaux (2,59 M d'euros). L'effort antérieur est également poursuivi pour la conservation-restauration des collections des musées de France dépendant des collectivités territoriales ou d'associations (2,1 M d'euros) et l'aide

à l'investissement de l'Etat (21,34 M d'euros) aux collectivités locales pour la création ou la rénovation des musées de France qui en dépendent. Une quarantaine d'opérations bénéficiera en 2003 d'un financement.

L'ensemble de ces établissements ont intégré dans leur projet de développement des actions spécifiques pour les publics jeunes et défavorisés.

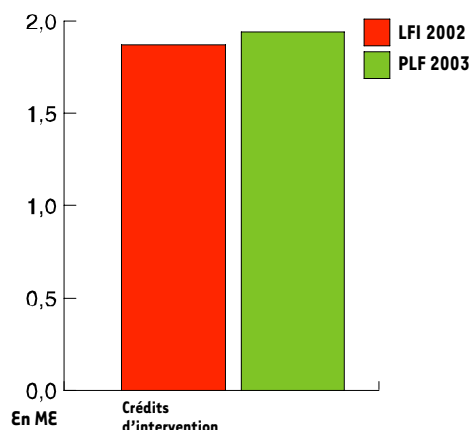
MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

Les crédits d'intervention consacrés au spectacle vivant connaissent une progression globale de 3,51 %, comparable à celle obtenue en 2002 pour ce secteur. Ce sont plus de 23 M d'euros de moyens nouveaux qui permettront d'accompagner les projets artistiques et pédagogiques des grands établissements publics nationaux ainsi que de l'ensemble des structures et équipes artistiques financés, le plus souvent, en partenariat avec les collectivités territoriales. Au total, 686,59 M d'euros seront affectés au spectacle vivant.

Les établissements publics

Les moyens nouveaux alloués aux

LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE



établissements publics nationaux du spectacle vivant doubleront par rapport à 2002 (+ 7 M d'euros). Près de 5 M d'euros conforteront les grands établissements de production théâtrale, lyrique et chorégraphique. Avec 0,9 M d'euros de crédits nouveaux, les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon et le conservatoire national supérieur d'art dramatique disposeront des moyens leur permettant de mieux déployer leur projet pédagogique. En 2003, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, établissement public qui vient d'être créé sera doté de moyens accrus de fonctionnement (1,2 M d'euros).

Les interventions culturelles
12 M d'euros seront destinés à soutenir les nouvelles formes de spectacle, comme les arts du cirque et les nouveaux lieux ainsi qu'à renforcer la pratique artistique des français.

Les investissements
Les crédits d'investissement, d'une enveloppe s'élèveront à 55 M d'euros permettant de poursuivre la politique de construction, d'aménagement et de remise aux normes des lieux

de production, de diffusion et d'enseignement sur l'ensemble du territoire. Ces crédits permettront notamment de donner une impulsion nouvelle à l'auditorium de Poitiers, le Centre de formation des musiciens intervenants de Sélestat, le théâtre de Verdure de Montpellier ou encore le Centre des arts du cirque de Cherbourg-Octeville.

INTERNET ET MULTIMÉDIA

Le développement des outils numériques constitue désormais un élément fondamental dans les modes de création et de diffusion artistiques, et d'accès à la culture. De nombreuses politiques du ministère ont désormais et durablement un volet « numérique » important dont le budget est réparti entre plusieurs directions.

La création d'un portail culturel
Le ministère va procéder à la création d'un site portail culturel destiné au grand public, avec une attention particulière pour les jeunes. 150 000 euros de mesures nouvelles sont prévues pour ce projet en 2003 qui permettront de procéder aux développements de logiciels et à la mise à jour des matériels nécessaires à la mise en place d'un tel portail.

La numérisation du patrimoine culturel

Dès 1996, le ministère a engagé des programmes de numérisation de ressources conservées par des services culturels. Près de 2 000 000 d'images ont ainsi été numérisées entre 1996 et 2001 principalement par la BNF, la RMN, l'INA ou la BPI. 1,8 M d'euros et 0,76 M d'euros seront affectés en 2003 à des programmes de mise en valeur du patrimoine numérisé. Ce budget permettra le lancement en 2003 d'un appel à projets pour la numérisation et la valorisation du patrimoine. La BPI, quant à elle, dispose notamment d'une mesure nouvelle de 0,16 M d'euros pour procéder à la numérisation de ses films documentaires et dossiers de presse.

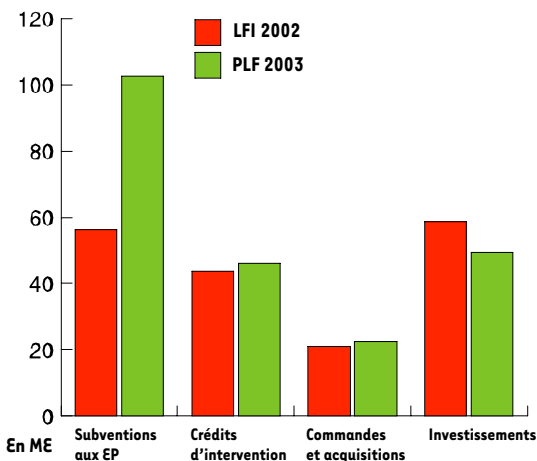
L'accès public au multimédia, le programme Espaces Culture Multimédia

Le ministère intensifiera en 2003 l'ouverture de son dispositif d'accompagnement des ECM à toutes les structures investies dans des actions et projets alliant culture et multimédia. 300 000 euros de mesures nouvelles seront affectées à ce programme en 2003.

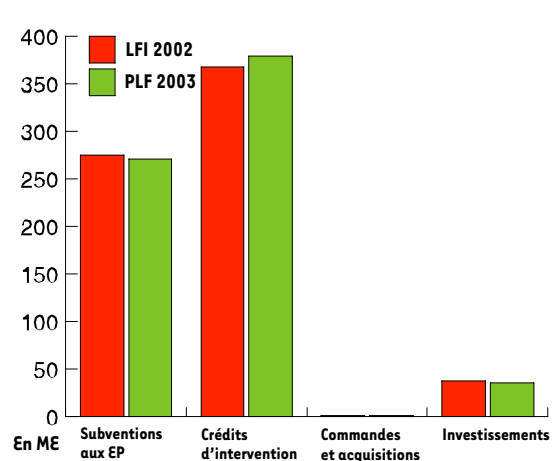
Le multimédia dans les bibliothèques

La généralisation de l'intégration des techniques de l'information dans les bibliothèques territoriales continuera à être soutenue dans le cadre des aides à l'investissement de la dotation générale de décentralisation, qui va progresser de 2,58 % pour atteindre 150,8 M d'euros. Une mesure nouvelle de crédits d'équipement de 0,75 M d'euros sera destinée au plan d'équipement pour les médiathèques dans les zones rurales et les quartiers périphériques. Les crédits de fonctionnement bénéficieront également d'une mesure nouvelle de 1,1 M d'euros.

LES MUSÉES



MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES



LES GRANDES ÉVOLUTIONS DES BUDGETS DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET DE LA PRESSE

AUDIOVISUEL PUBLIC : UN BUDGET SOUS LE SIGNE DE LA RESPONSABILITÉ

Avec une croissance de 2 % de la ressource publique, le budget 2003 de l'audiovisuel public est marquée d'une double priorité : doter les organismes publics des ressources financières qui leur sont nécessaires pour pleinement accomplir leurs missions dans le respect des contrats d'objectifs et de moyens signés avec l'État et inscrire dans l'avenir la notion de service public. Il s'agit d'un budget placé sous le signe de la responsabilité :

- » responsabilité du gouvernement, qui respecte les engagements pris par l'État vis-à-vis du secteur public de l'audiovisuel à travers des contrats d'objectifs et de moyens ;
- » responsabilité des entreprises audiovisuelles publiques qui, dotés des moyens adéquats, doivent se montrer à la hauteur de leur missions de service public et respecter les objectifs fixés, qu'il s'agisse de la priorité donnée aux programmes ou des efforts de productivité.
- » enfin, responsabilité partagée de l'État et des sociétés, qui peuvent engager sereinement les réformes nécessaires à la modernisation du service public et de son mode de financement.

Audiovisuel public : des ressources en progression de 2 %

Les ressources publiques (2538,40 M d'euros HT) sont en hausse de 2 %. Elles représentent près de 77 % du financement du secteur public de l'audiovisuel, ce qui marque une légère progression par rapport à 2002 (76,8 %). Par ailleurs, le produit de la redevance, dont le barème a été inchangé, augmente de 53,3 M d'euros (+2,6 %). Cette croissance spontanée des encaissements reflète l'augmentation de la population assujettie et l'efficacité du recouvrement.

Audiovisuel public : priorité donnée aux programmes

Le gouvernement s'est attaché à ce que le budget 2003 de l'audiovisuel public préserve les engagements pris en faveur de la production d'œuvres audiovisuelles. En effet, conformément au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévision, les taux des obligations de France 2 et France 3 en matière d'investissement dans la production audiovisuelle continueront de progresser. Ces taux, assis sur le chiffre d'affaires des diffuseurs, seront relevés d'un demi-point pour France 2 et France 3 en 2003, s'établissant respectivement à 18,5 % et 19 %. Ce taux reste pour TF1 de 16 % et de 18 % pour M6.

UN ENGAGEMENT MAINTENU EN FAVEUR DE LA PRESSE ÉCRITE

Le montant global des crédits mobilisés en faveur de la presse écrite est reconduit au niveau du budget voté de 2002 : ils atteignent ainsi 163,86 M d'euros. De surcroît, les moyens budgétaires effectivement disponibles en faveur de la presse seront sensiblement supérieurs à ceux de 2002, de l'ordre de 3 %, notamment grâce au report des crédits inutilisés les années précédentes.

Des moyens complémentaires dégagés pour la presse

Les aides à la presse s'organisent autour de trois objectifs : le soutien à la diffusion et à la distribution, la défense du pluralisme, le développement du multimédia. Des opérations de redéploiement au profit de l'aide à la distribution de la presse quotidienne nationale et l'institution d'un fonds de concours en faveur du fonds d'aide au multimédia viennent en effet compléter les moyens dégagés en loi de finances initiale (34,67 M d'euros), à hauteur de près de 8 M d'euros.

28,993 M d'euros de ressources attendues sur le compte d'affectation spéciale

La presse quotidienne nationale, régionale et départementale, la presse hebdomadaire régionale et les agences de presse bénéficient du dispositif de soutien à leurs projets de développement dans le cadre du fonds de modernisation. Ce fonds est alimenté par les ressources du compte d'affectation spéciale provenant de la taxe sur certaines dépenses de publicité hors médias. Les ressources attendues en 2003 s'élèvent, comme en 2002, à 28,993 M d'euros.

Un engagement fort en faveur de la modernisation de l'Agence France Presse

Enfin, l'État s'engage fortement pour soutenir l'action de redressement et de modernisation de l'Agence France Presse. Des moyens nouveaux conséquents sont ainsi dégagés. Les crédits prévus au PLF 2003 pour l'AFP s'établissent globalement à 100,199 M d'euros, en progression de 4,5 % par rapport à la loi de finances 2002. Une partie de cette augmentation sera versée concomitamment à la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et l'AFP. Cet effort particulier doit notamment permettre, de poursuivre les actions de développement et de diversification initiées sur le plan commercial.

progression de la ressource publique (compte d'affectation spéciale et crédits du ministère des affaires étrangères)
par organisme du secteur audiovisuel

	LFI 2002	PLF 2003	Ecart PLF/LFI	En %
France Télévisions	1469,9	1499,5	29,6	2,0%
Arte France	183,5	189,0	5,5	3,0%
INA	68,2	68,2	0,0	0,0%
Radio France	446,9	455,9	9,0	2,0%
RFI	120,9	122,7	1,8	1,5%
dont progression du CAS pour RFI	51,2	52,3	1,1	2,1%
crédits ministère des affaires étrangères	69,7	70,4	0,7	1,0%
RFO	199,1	203,1	4,0	2,0%
TOTAL	2488,6	2538,4	49,8	2,0%

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE S'EST DÉPLACÉ EN MIDI-PYRÉNÉES

une première expérience de délocalisation du 25 au 29 septembre

Du 25 au 29 septembre dernier, Jean-Jacques Aillagon, accompagné de ses conseillers et des directeurs de l'administration du ministère, s'est déplacé en région Midi-Pyrénées pour une première expérience de délocalisation du ministère. Préparée avec l'ensemble des personnels de la DRAC, cette initiative a été l'occasion, au delà du programme du ministre, de nombreux contacts, rencontres et réunions avec l'ensemble des acteurs culturels régionaux : au total, quelque 390 responsables culturels et élus. La *Lettre d'information* retrace, à travers un reportage photographique, les grands rendez-vous qui ont marqué ces quatre journées sur le terrain.



Jean-Jacques Aillagon à la préfecture de Toulouse, le 26 septembre avec Philippe Douste-Blazy, député-maire de Toulouse, Martin Malvy, président du conseil régional, et le préfet de région Hubert Fournier pour la réunion du comité de pilotage consacrée au bilan de la coopération culturelle en Midi-Pyrénées.



Jean-Jacques Aillagon dialogue en direct, le 26 septembre, avec les internautes dans les locaux de France 3 Sud Toulouse.



Jean-Jacques Aillagon et Philippe Douste-Blazy, le 27 septembre au musée des Augustins de Toulouse, à l'occasion du dépôt du buste de Voltaire sculpté par Houdon.

15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
28 OCTOBRE 2002



Le ministre avec Jean Puech, président du conseil général de l'Aveyron et Marc Censi, maire de Rodez devant une statue menhir lors de l'inauguration du Musée de Fenaille à Rodez, le 28 septembre.



Débat public avec les Toulousains, le 28 septembre, à la librairie « Ombre Blanche ».



Jean-Jacques Aillagon et Daniel Toscan du Plantier, président de la cinémathèque de Toulouse, le 28 septembre.



Cérémonie de remise des insignes de chevalier de la Légion d'Honneur, le 28 septembre, à Danièle Dastugue, Présidente des Editions du Rouergue à Rodez.



Rencontre avec les artistes de la compagnie circassienne « La Clique » à Auch le 27 septembre.



Visite du quartier Empalot à Toulouse ; Jean-Jacques Aillagon avec la photographe Isabelle Tardiglio auteur d'une installation photographique de portraits géants sur les immeubles du quartier.



Réunion de travail au siège de l'ordre des architectes, le 27 septembre.

Photos réalisées par Jean-François Peiré, Drac Midi-Pyrénées



BILAN ET PERSPECTIVES POUR LES ARTS DU CIRQUE

Jean-Jacques Aillagon a présenté, le 30 septembre dernier, un bilan de l'année des arts du cirque. Cette opération avait été lancée à l'été 2001 par son prédécesseur. Il s'est engagé à faire déboucher cette manifestation sur de nouvelles perspectives en faveur du développement de l'art circassien.

Jean-Jacques Aillagon s'est d'abord félicité de « l'exceptionnelle mobilisation » de tous les acteurs de la vie circassienne, en dressant le bilan de l'année qui aura été consacrée aux arts du cirque entre les étés 2001 et 2002. Dès 2003, l'opération *1, 2, 3 Cirque* sera pérennisée. Faisant apparaître l'exceptionnelle diversité des réalités et des pratiques du cirque contemporain, il a relevé que l'année qui leur avait été consacrée a apporté une impulsion décisive au secteur.

Des crédits en forte augmentation
Fort de ce constat concernant l'extraordinaire vitalité du domaine, Jean-Jacques Aillagon a donc décidé de pérenniser les actions et le soutien financier mis en place pour cette opération. Ainsi, les crédits consacrés aux arts du cirque pour : les mesures instaurées à l'occasion

de l'Année des arts du cirque seront « inscrites dans la base d'intervention du ministère en crédits centraux et décentralisés » et au total ce sont 3,7 M d'euros de mesures nouvelles sur trois ans (dont 2 M d'euros en 2002) qui porteront l'enveloppe globale pour le cirque à 10,4 M d'euros, soit une augmentation de plus de 50 % de progression par rapport à 1999. Autre motif de satisfaction global, les dix grandes orientations qui avaient été annoncées au cours de l'été 2001 ont toutes été tenues. Pour chacune d'entre elles, les réalisations ont suivi au plus près les objectifs. Ces dix orientations concernaient, rappelons-le, tous les aspects du secteur, du soutien global à la diffusion à l'étranger : renforcement des aides à la création, accompagnement des nouvelles écritures, soutien aux compagnies et à leurs besoins spécifiques (par exemple, l'itinérance), structuration des pôles régionaux, mise en place d'outils de travail, amélioration des conditions de travail, réflexion sur la formation, valorisation du patrimoine circassien...

De nouvelles perspectives
Mais, à un moment où les

conditions d'exercice des métiers du cirque sont souvent « complexes et fragiles », beaucoup de chantiers restent encore à soutenir : parmi ceux-ci, Jean-Jacques Aillagon a en particulier souligné le domaine du rayonnement international, de la formation et de l'étude de nouvelles procédures de soutien à la production.

L'Année du cirque, ce fut...

L'Année du cirque aura correspondu à quelque 5 000 représentations, 150 compagnies en diffusion, 50 événements significatifs, 50 créations, 20 festivals concernés, 14 expositions, 3 colloques nationaux et des dizaines de rencontres professionnelles, 27 publications et 6 productions audiovisuelles sans oublier l'ouverture de 400 classes à parcours artistique et culturel...

LES BOURSES DU JTC

En clôture de l'Année des arts du cirque, l'opération « *Jeunes Talents Cirque* » qui s'est déroulée les 28 et 29 septembre au Théâtre de la Cité Internationale à Paris, a présenté treize artistes et compagnies en devenir devant un public nombreux. Distingués par un jury national présidé par Coline Serreau, huit d'entre eux ont reçu des bourses financées par les partenaires des JTC.

Aides résidence DMDTS - ministère de la culture : compagnie *Baro d'Evel*, Cédric Paga

Bourses séjour à l'étranger AFAA - ministère des affaires étrangères : Camille Boitel, Xavier Kim

Aide à la création et résidence Ville de Paris : Vincent Berhault (compagnie du *singulier*)

Aide résidence Conseil régional d'Ile-de-France : Denis Paumier (compagnie *Les objets volants*)

Bourse à l'écriture SACD : Jeff Odet (Cirque Mö)

Bourse SACEM : Suzanne da Cruz



Netd@ys

Appel à projets

**NETD@YS EUROPE 2002 :
UNE SEMAINE EUROPÉENNE
POUR LE MULTIMÉDIA**

Du 18 au 24 novembre 2002

Pour promouvoir l'utilisation des nouveaux médias dans les domaines de l'éducation et de la culture et pour développer des compétences, acquérir et échanger des informations, un appel à projet vient d'être lancé pour participer aux *Netd@ys* : toute organisation désireuse de montrer son savoir-faire et son expérience en matière d'utilisation des technologies à des fins pédagogiques dans les domaines de l'éducation et de la culture peut présenter un projet. Le thème de cette édition 2002 est l'image. Pour participer, consultez les sites internet

suivants : www.netdayseurope.org et www.netdaysfrance.org ou contactez Jean-Christophe Théobalt (DDAT).

Tél. : 01.40.15.78.29 / Mél : jean-christophe.theobalt@culture.gouv.fr

Colloque

**LES PUBLICS : POLITIQUES
PUBLIQUES ET ÉQUIPEMENTS
CULTURELS**

**Du 28 au 30 novembre
à l'Auditorium du Louvre**

La question des publics est désormais au cœur de toute politique culturelle. Avec les enquêtes menées par de nombreuses institutions, on dispose désormais de très nombreux éléments sur les publics de la culture, dont il convient de faire un bilan. Autour de la confrontation des résultats de ces enquêtes, ce colloque donnera la possibilité d'une véritable rencontre entre tous les professionnels.

Organisé par le DEP en collaboration avec la Fondation nationale des sciences politiques en partenariat avec le musée du Louvre.

Contact inscriptions : Christelle Michely : inscriptions@mmconseil.com